



CNP SANTANDER INSURANCE

Nota bene : Afin de respecter les dispositions de la législation européenne en matière de protection de données à caractère personnel – le Règlement général sur la protection des données – ainsi que son application en Belgique, le présent document est remis au client à titre d'information précontractuelle. Il fait également partie intégrante des conditions générales.

Introduction

Pour CNP Santander Insurance Europe Designated Activity Company et CNP Santander Life Insurance Designated Activity Company (la « Compagnie »), ainsi que pour tout membre de leur groupe, la protection des données à caractère personnel qui leur sont confiées par les clients (preneurs d'assurance) et toute autre personne concernée revêt une importance cruciale. La Compagnie s'engage à respecter les principes et normes prévus par la législation européenne et belge en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée. Il s'agit là d'un élément clé de la réputation de la Compagnie et de son groupe. La Compagnie s'engage en outre à respecter le principe de transparence dans le traitement des données à caractère personnel et, de manière générale, les obligations lui incombant, ainsi que les droits des personnes concernées dans le cadre de la législation européenne – le Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») – et son application en Belgique.

Le « responsable du traitement » et le « sous-traitant » des données à caractère personnel

La Compagnie, établie en Irlande, agit en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel. Elle confie diverses opérations (administration par un tiers, traitement des sinistres et des plaintes et la collecte de primes) à des sous-traitants désignés qui traitent les données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Ces sous-traitants désignés traitent les données en vue de fournir les services définis ci-après. Pour les besoins des présentes, la Compagnie demeure responsable des activités des sous-traitants désignés. Les coordonnées de la Compagnie figurent dans les conditions générales du contrat d'assurance.

Finalités du traitement des données à caractère personnel

La Compagnie traite les données à caractère personnel, p. ex. les noms, coordonnées, informations financières et numéros d'identification, ainsi que les données concernant la santé, en vue des finalités suivantes :

- L'exécution d'un contrat, par exemple l'exécution d'un contrat d'assurance conclu avec le preneur d'assurance et le traitement des sinistres déclarés par ce dernier ;
- Le respect des obligations légales à laquelle la Compagnie est soumise, en Belgique ou ailleurs, y compris ses obligations en matière d'établissement de réserves, de tarification, d'analyses actuarielles, de comptabilité afférente aux primes et sinistres, de contrôles, de lutte contre la fraude et de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme ;
- Les intérêts légitimes de la Compagnie, dès lors que ces intérêts n'entrent pas dans l'objet du contrat conclu avec le preneur d'assurance ou ne constituent pas une obligation légale pour la Compagnie, par exemple le traitement de données à caractère personnel pour l'établissement de rapports macro-économiques ou à des fins comptables.

Le traitement des données à caractère personnel pour ces finalités est nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec le preneur d'assurance. Sans ces données, la Compagnie est dans l'impossibilité d'exécuter le contrat en question.

La Compagnie limite le traitement de données à caractère personnel aux finalités susvisées. Seules les personnes dont la fonction le justifie pour la réalisation de ces finalités y ont accès.

Exploitation et communication des données à caractère personnel

La Compagnie limite la communication des données à caractère personnel à d'autres membres du groupe auquel elle appartient, ainsi qu'à des sociétés ou entités liées à la Compagnie, aux intermédiaires et aux fournisseurs de services. La Compagnie communique ces données pour des finalités telles que le respect d'obligations légales (par exemple la vérification de l'identité du client, la législation en matière de sanctions internationales et/ou de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme) et/ou la fourniture par ces sociétés ou entités de leurs produits ou services au preneur d'assurance. La Compagnie limite cette communication des données à caractère personnel à des tiers sous réserve du consentement du preneur d'assurance ou conformément à une obligation ou autorisation légale.

La Compagnie communique les données à caractère personnel aux tiers suivants (en ce compris toute entité remplaçante) :

- Les membres du groupe auquel la Compagnie appartient, tels que CNP Santander Insurance Services Ireland Ltd. (CNPSISIL), les sociétés ou entités liées à la Compagnie, intermédiaires ou fournisseurs de services, ainsi que ses représentants ;
- La société Santander Consumer Finance, succursale en Belgique, le sous-traitant désigné à l'effet de transmettre les données à caractère personnel du preneur d'assurance à la Compagnie ou CNPSISIL, la collecte des primes d'assurance, l'émission des divers documents relatifs aux contrats d'assurance, et de la réception des déclarations de sinistres ;
- Mifratel N.V., centre d'appel téléphonique, sous-traitant chargé de diverses tâches de marketing ;
- La société Marsh S.A., le sous-traitant chargé du traitement de sinistres et de plaintes ;
- La société Merak S.A. Belgique pour l'archivage ;
- Les réviseurs de la Compagnie ;

Ainsi que les entités suivantes, mais uniquement sur demande légitime :

- La Banque Centrale d'Irlande et l'Autorité des Services et Marchés Financiers belge ;
- Toute autre autorité compétente irlandaise ou belge, y compris, en cas de litige relatif à la protection des données à caractère personnel, les juridictions compétentes et la Commission de la Protection de la Vie Privée belge.

La communication à un tiers, telle que décrite ci-dessus, peut donner lieu à un transfert des données à caractère personnel vers un pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat. Pour ce cas de figure, la Compagnie a mis en place des mesures visant à garantir la protection des données et le respect de la législation applicable.

Délai de conservation des données à caractère personnel La Compagnie conserve les données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les finalités fondant leur collecte et assurer le respect des obligations légales lui incombant et ce, en conformité également avec sa politique interne en matière de conservation de données.

Droits du preneur d'assurance et demandes d'information

Le preneur d'assurance dispose de droits quant aux données à caractère personnel traitées par la Compagnie, à savoir le droit à l'accès à ces données, à leur rectification, à leur effacement, à la limitation de leur traitement et à leur portabilité, ainsi que le droit de retirer son consentement. A l'heure actuelle, la Compagnie ne procède à aucun traitement automatisé de données à caractère personnel, ni à un quelconque profilage.

Pour toute question, observation ou plainte relative à la collecte ou l'exploitation des données à caractère personnel du preneur d'assurance ou au sujet de la présente notice, prière de contacter le Délégué à la protection des données de la Compagnie à : Dataprotectionofficer@cnp santander.com. Afin de traiter les demandes en toute confidentialité, le Délégué aura besoin d'une copie du passeport ou de la carte d'identité nationale du preneur d'assurance, ainsi que du numéro du contrat d'assurance. En cas de doute quant au respect par la Compagnie des dispositions légales en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée, le preneur d'assurance peut introduire, sans frais, une plainte ou une requête écrite, signée et datée, auprès de l'Autorité de protection des données, Rue de la Presse, 35, B-1000 Bruxelles.